

MASTER 2 RECHERCHE FPP

2019-2020

La « Formation à Partir de la Pratique » propose un Master 2 à vocation Recherche, (depuis la rentrée 2016-2017).

L'une des caractéristiques de ce master 2 est de permettre aux professionnels-étudiants de travailler « à partir » de leur pratique dans une dimension recherche inter-épistémologique.

La formation « à partir de la pratique », de la Licence 1 au Master 1 est caractérisée par le décentrement demandé au fil de la formation, et l'obligation d'élaborer la pratique tout à la fois du point de vue de la psychologie, d'une autre discipline des sciences humaines, et de la neuro-biologie.

Le master 2 prolonge ces modalités de construction du savoir et de la transformation d'une pratique en limitant toutefois la confrontation à deux *champs*. La pluri-référence et la pluridisciplinarité sont donc au cœur de ce Master 2.

Le « Master 2 Formation à Partir de la Pratique » est un dispositif d'étude réservé aux étudiants en situation professionnelle (depuis au moins 3 ans), et titulaires d'un M1 de Psychologie.

Modalités pratiques

L'inscription implique le choix d'une mention.

Sont actuellement possible : une inscription en « Psychologie : Psychopathologie Clinique Psychanalytique », ou en « Psychologie sociale, du travail et des organisations, parcours Psychologie du Travail et des Organisations ».

Si vous souhaitez vous porter sur la mention PSTO il vous faudra candidater aussi (en plus de la candidature FPP) à cette mention en passant par la page internet suivante:

<https://psycho.univ-lyon2.fr/candidatures-pto-2019-2020-726215.kjsp?RH=1463056629563>

Il s'effectue sur une durée maximum de 2 ans.

Pour les candidats *n'ayant pas réalisé leur 1^o année de master dans le cadre de la FPP*, l'entrée en M2RFPP fait l'objet d'une procédure de sélection. Le dossier devra être déposé directement sur l'application eCandidat.

Le dossier de candidature, à compléter sur l'application eCandidat du **27 juin au 05 juillet**, doit permettre au comité pédagogique de :

- Comprendre la cohérence du parcours du professionnel-étudiant ;
- Mesurer sa capacité à s'engager dans une recherche « à partir de la Pratique », dans une approche *pluri-disciplinaire* entre le champ de la psychologie clinique *ou* celui de la psychologie du travail, *et* une autre

discipline des sciences humaines (sociologie, droit, linguistique, anthropologie, histoire... *ou* de la neuro-physiologie).

- Pour les candidats ayant réalisé leur 1^o année de master dans le cadre de la FPP, de manière à centrer votre recherche, nous vous demandons de remplir le dossier et de l'adresser par mail au secrétariat de la FPP (Attention, vous n'avez pas à passer par la procédure e-candidat)

Le nombre de places disponibles dans ce M2RFPP est de 15 étudiants. Les candidats devront prendre contact avec un enseignant responsable de groupe FPP avant le 01er juillet en vue d'un entretien.

bruno.cuvillier@univ-lyon2.fr / marjolaine.doumergue@univ-lyon2.fr / v.dirocco@univ-lyon2.fr / georges.gaillard@univ-lyon2.fr / raphael.minjard@univ-lyon2.fr / A.Mitsopoulou-Sonta@univ-lyon2.fr / jean-marc.talpin@univ-lyon2.fr / michel.boullay@gmail.com / willyfalla@wanadoo.fr / monikletang@orange.fr / olivier.moyano@wanadoo.fr / sandrine.pellissier.plattier@gmail.com / philippe.grondin@yahoo.fr

Le dossier dématérialisé comprendra :

Une lettre de motivation (2 pages) ;

Une analyse du parcours de formation (5 pages maximum) ;

Un avant-projet de recherche (10 pages maximum) qui précisera la mention choisie, ainsi que le deuxième champ à partir duquel le professionnel-étudiant va mener sa recherche « à partir de la pratique ». Cet avant-projet inclura une bibliographie indicative ;

Une attestation de Master 1 (pour les candidatures extérieures)

Une attestation d'entretien avec un responsable de groupe FPP (en vue d'une direction de recherche).

Dispositif d'étude

Les étudiants du M2FPP auront à prendre place dans un « groupe de base » FPP multiniveau.

Ils devront également participer au module « recherche » proposé dans le cadre de la FPP.

Possibilité est offerte aux étudiants de solliciter un enseignant en vue d'un accompagnement individuel. Ils pourront également demander à être accueillis dans les séminaires de recherche proposés par les enseignants titulaires : Habilité à Diriger des Recherches, s'ils le souhaitent.

Les séminaires de M2 Recherche, ainsi que ceux du M2 Pro du régime général seront par ailleurs ouverts aux étudiants du M2 FPP.

Jurys et évaluation

Les dossiers pourront être soutenus à l'occasion de trois sessions de jury : janvier, juin et septembre. La constitution de ces jurys sera spécifique, en fonction des champs mis en travail.

L'obtention du master 2 fait l'objet d'une "nouvelle" grille, comportant seulement deux champs, elle intègre en outre un nouvel aspect. Le master 2 doit témoigner d'un niveau d'intégration, qui peut être assimilé à celui de « recherche avancé ».

- dans le champ « Psychologie »
- et dans le champ « autre discipline des sciences humaines »

ou dans le champ neurobiologique

Pour information : la poursuite de la recherche dans le cadre d'une thèse, nécessite une note équivalente ou supérieure à une mention (14). Un système de traduction de la grille en note sera donc possible.

Accès au titre de Psychologue

Les étudiants souhaitant obtenir le titre de psychologue devront effectuer un "stage professionnalisant » répondant aux obligations spécifiques des options choisies

Veuillez noter que ce « **stage professionnalisant** », ne relève pas de la FPP, mais bien du régime général :

Pour PCP le responsable de la mention est Albert Ciccone, et le responsable pédagogique Jean-Marc Talpin. Pour plus d'informations sur le stage professionnalisant de la mention PCP merci de vous référer au document joint sur cette page.

Le « stage professionnalisant » de **500 heures** doit être effectué au plus tard dans l'année qui suit la validation du M2. Cela signifie que la soutenance doit donc se tenir au plus tard en juin ou septembre de l'année suivante.

Pour votre *inscription* vous devrez fournir à Albert Ciccone (avec copie à Jean-Marc Talpin) une promesse de stage, stipulant clairement que le maître de stage est bien psychologue clinicien, qu'il travaille bien dans le champ de la psychopathologie clinique, qu'il accepte de vous encadrer pour un stage de 500 heures minimum, et que vous serez bien en situation de responsabilité professionnelle (et pas dans une position ni d'observation, ni de recherche...).

Le stage doit être différent du stage de recherche qui a permis la validation du M2 parcours recherche (pour les étudiants effectuant un stage dans le cadre de leur M2R). Il ne peut pas non plus se dérouler sur le même terrain que celui de l'activité professionnelle (ni sur un terrain similaire). Il est par ailleurs impossible d'avoir deux conventions successives dans le même établissement

Pour ceux qui envisagent de faire le stage professionnalisant la même année que celle du M2R FPP, nous attirons votre attention sur la *charge de travail* tout à fait considérable que cela représente.

Outre le travail de recherche et l'écriture de votre mémoire de M2R, vous devrez donc faire un stage professionnalisant de 500 heures, et un travail d'élaboration qui correspond à celui du parcours professionnel : soit l'écriture d'un mémoire comprenant 3 dossiers (d'au moins 30 pages chacun) qui fera l'objet d'une soutenance devant un jury. Vous devrez également participer au groupe d'élaboration de la pratique pour les étudiants en stage professionnalisant, et être suivi par un tuteur professionnel.